

Communiqué de l'EPI (association Enseignement Public et Informatique)

Dans une interview au JDD le 13 juillet 2014, Benoît Hamon a annoncé que, dès la prochaine rentrée, « il favorisera en primaire une initiation au code informatique, de manière facultative et sur le temps périscolaire », précisant que « la question n'est plus de savoir s'il faut apprendre l'informatique et son langage, mais de savoir comment ». Cette annonce constitue une avancée que l'EPI salue.

Mais, pour notre association, il ne s'agit que d'une mesure d'urgence. En effet, à terme, le périscolaire ne peut pas être une solution car, en premier lieu, il est très loin de toucher tous les enfants et est donc générateur d'injustice sociale. Or l'enjeu est la culture générale de tous au 21ème siècle. Il faut donc fixer sans attendre le cap d'une discipline et d'un enseignement de la science et technologie informatique pour tous les élèves dès le collège et une sensibilisation à l'école primaire ((incluant le lancement d'un grand plan de formation des professeurs dans les ESPE) et un passage progressif le plus rapide possible du périscolaire au scolaire), avec une montée en charge à la fois ambitieuse et réaliste.

Il faut donner à cette initiative périscolaire une cohérence nationale :

- en définissant un programme pour les élèves ; l'EPI a déjà contribué à cet objectif en participant à l'élaboration du texte adressé en décembre 2013 au Conseil Supérieur des Programmes : « *Proposition d'orientations générales pour un programme d'informatique à l'école primaire* » (1) ; on se référera également au rapport adopté par l'Académie des Sciences en mai 2013 « *L'enseignement de l'informatique en France – Il est urgent de ne plus attendre* » (2)

- en mettant en place dès la rentrée une formation des animateurs, en parallèle avec leurs interventions;

- en créant un comité de suivi de l'opération comprenant des composantes scientifiques et pédagogiques.

Le ministre a également parlé de l'informatique au collège. Lors de sa 22ème réunion, le 20 juin dernier, le groupe « Informatique et Technologies de l'Information et de la communication » (ITIC-EPI-SIF) mettait en avant trois conditions à remplir pour le collège :

- dans un premier temps, certification et habilitation des enseignants issus des différentes disciplines ;

- faire figurer explicitement, dans les emplois du temps et les horaires des élèves, l'informatique en tant que telle ;

- la définition des programmes étant pilotée par un Inspecteur général recruté sur un profil informatique.

Le groupe ITIC-EPI-SIF a aussi fait référence au texte « *Esquisse d'un programme d'informatique pour le Collège* » adressé au Conseil Supérieur des Programmes en janvier 2014 (3)

Benoît Hamon a rappelé, par ailleurs, l'extension de l'enseignement de spécialité optionnel de Terminale S « Informatique et sciences du numérique » (ISN) aux Terminales ES et L. Pour l'EPI, il est souhaitable de l'étendre également en Première S et en classe de Seconde.

La question de la formation des enseignants, trop longtemps différée, est essentielle. Il faut d'urgence mettre en place des démarches pérennes. Cela signifie un Capes et une agrégation d'informatique, des certifications dans les ESPE pour les professeurs des écoles, des habilitations de type de celles prévues pour les enseignants d'ISN et un renforcement de la formation continue.

Comme elle l'a toujours fait, l'EPI est prête à contribuer au succès des initiatives en matière d'enseignement de l'informatique dans le cadre général de la complémentarité des approches qu'elle prône depuis sa création en 1971.

Association Enseignement Public et Informatique (EPI)

Paris, le 15 juillet 2014

contact: Jean-Pierre Archambault

bureau@epi.asso.fr

(1) par Serge Abiteboul, Jean-Pierre Archambault, Gérard Berry, Colin de la Higuera, Gilles Dowek, Maurice Nivat

http://www.epi.asso.fr/revue/editic/itic-ecole-prog_2013-12.htm

(2) http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rads_0513.pdf

(3) par Serge Abiteboul, Jean-Pierre Archambault, Gérard Berry, Colin de La Higuera, Gilles Dowek, Maurice Nivat

<http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d1402a.htm>